

DECISION SUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)
Doc. EX.CL/106 (V)

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** du rapport du Président de la Commission de l'UA ;
2. **EXPRIME** sa vive préoccupation face à la situation politique qui prévaut en RDC et qui a largement affecté le fonctionnement normal des institutions de la transition et a contribué à retarder la mise en œuvre de l'Accord global et inclusif ;
3. **EXPRIME EGALEMENT** sa ferme condamnation des attaques suivies de la prise des villes de Bukavu et de Kamanyola, ainsi que les massacres perpétrés dans ces villes contre les civils innocents par des officiers dissidents, ainsi que la tentative de coup d'état du processus de la transition, perpétrée à Kinshasa, dans la nuit du 27 au 28 mars ainsi que dans la nuit du 10 au 11 juin 2004 ;
4. **RENOUVELLE** son soutien au processus en cours dans le pays, comme la seule et unique voie pour sortir le Congo de la crise, réconcilier les Congolais et conduire le pays au nouvel ordre politique auquel aspirent le peuple et les parties au processus de paix. A cet égard, **RENOUVELLE EGALEMENT** sa confiance au gouvernement d'union nationale mis en place le 30 juin 2003, **ET INVITE** les animateurs du processus de paix actuel au sein des différentes institutions de la transition à placer l'intérêt des Congolais et l'avenir du Congo au dessus de toutes autres considérations ;
5. **APPELLE** toutes les parties au processus de paix, ainsi que toutes les forces politiques du pays et les Organisations de la société civile congolaises, à soutenir le processus en cours et à œuvrer de manière à faciliter l'aboutissement de la transition par l'organisation, dans le courant de l'année 2005, et sous les auspices de la communauté internationale, d'élections libres, démocratiques et crédibles, appelées à doter le pays d'institutions fortes et pérennes ;
6. **SE FELICITE** de la signature à Kinshasa, le 14 mai 2004, de l'Acte d'engagement de Kinshasa, par les Représentants des Mouvements politico-militaires de l'Ituri, et **INVITE** toutes les parties à le mettre scrupuleusement en œuvre et à se joindre effectivement au processus de transition en cours dans le pays ;

7. **SE REJOUIT** de la nomination et de la prise de fonction des Gouverneurs de Province comme une étape majeure vers l'extension de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays et **INVITE** le gouvernement de transition à accélérer l'intégration de l'armée et des services de sécurité et à trouver les moyens d'entreprendre, sans délais, la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) ;
8. **INVITE** les autorités de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda d'œuvrer en faveur de la normalisation de leurs relations et **EXHORTE** la communauté internationale et les pays de la région à continuer de soutenir le processus de transition en RDC, ainsi que le processus de paix dans la région ;
9. **SALUE** les efforts appréciables que déploie la MONUC en RDC en vue de favoriser la mise en œuvre des différents accords signés par les parties et visant le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RDC et dans la région dans son ensemble. A cet égard, le Conseil **DEMANDE** au Conseil de sécurité des Nations unies, d'envisager le renforcement des effectifs et l'extension du mandat de la MONUC sous le Chapitre VII, à toutes les régions du pays affectées par la crise.